Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_007-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE TREIZE NOVEMBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-007

Le treize novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 28 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicky GUILBAULT

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE EPONYME – DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL LE PETIT PRINCE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		BRIC Jean-François
LUTARD Sandrine		X		DERVIEUX Benjamin
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X		de FRANÇOIS Béatrice
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_007-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-007 : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE EPONYME – DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL LE PETIT PRINCE

Rapporteur : Brigitte SAUX

Conformément à la convention de délégation de service public pour la gestion du multi-accueil « Le Petit Prince » et à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, la société EPONYME doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service à l'autorité délégante.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public

L'entreprise EPONYME (le « fermier ») est, depuis 1er janvier 2018 en charge de la gestion du multi-accueil « Le Petit Prince », situé 1 allée Jean Métayet à Parempuyre. Cette délégation d'une durée de 4 ans a été renouvelée à compter du 11 juillet 2022 jusqu'au 11 juillet 2026. C'est le même prestataire EPONYME qui a été retenu en tant que délégataire.

Le rapport d'activité 2022 couvre donc 2 exercices de délégation avec le même délégataire (janvier à juillet 2022 et août à décembre 2022). D'une capacité de 24 places en accueil collectif (dont 22 en accueil régulier et 2 en accueil occasionnel) et 6 places en accueil familial, la structure « Le Petit Prince » accueille les enfants des familles parempuyriennes âgés de 10 semaines jusqu'à 4 ans.

L'accueil collectif est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. L'accueil familial est ouvert de 7h30 à 20h du lundi au vendredi. Les deux structures disposent chacune d'un agrément modulé.

Dans le cadre de cette délégation, la société EPONYME assure notamment les prestations suivantes :

- ✓ La gestion du personnel dans son ensemble (recrutement, gestion des plannings, congés, formations…),
- ✓ La rémunération du personnel,
- ✓ L'accueil des familles (informations sur la crèche, orientation),
- ✓ L'accueil des enfants,
- ✓ L'élaboration et le suivi du projet pédagogique,
- ✓ La facturation et l'encaissement des participations familiales,
- ✓ L'encaissement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la Prestation de Service Unique (PSU),
- ✓ La fourniture de repas adaptés aux enfants,
- ✓ Le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation,
- ✓ Le contrôle de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P.»,
- ✓ L'entretien et le nettoyage des locaux y compris les extérieurs (espaces verts) respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans,
- ✓ L'organisation de réunions d'information destinées aux familles,
- ✓ L'élaboration d'un projet d'établissement et d'un règlement intérieur conformes aux préconisations de la Ville,
- ✓ La mise en place d'outils de communication,
- ✓ L'entretien et la maintenance du bâti, matériel et mobilier mis à disposition,
- ✓ L'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire,

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_007-DE

- ✓ L'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation,
- ✓ L'achat de services nécessaires à l'exploitation (communication, assurance, documentation…),
- ✓ L'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service (dont le « jardin de la crèche »), dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
- ✓ Les installations et ouvrages existants,
- ✓ Les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.

La Commune conserve pour sa part les missions suivantes :

- ✓ L'achat du mobilier et des équipements nécessaires à la gestion,
- ✓ L'attribution des places,
- ✓ L'entretien des équipements de sécurité et les contrats de vérification périodiques des équipements imposés par la règlementation,
- ✓ Les travaux de mise aux normes et grosses réparations,
- ✓ Le contrôle du service.

Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers

Les activités

Le projet éducatif est basé sur le principe de « l'enfant est capable, compétent et curieux par nature ». Il se décline sur 5 Axes :

- ✓ Être dans une qualité de relation avec chaque enfant : confiance, disponibilité, écoute empathique
- ✓ Contribuer au développement d'un « bagage langagier » de qualité
- ✓ Favoriser l'expérimentation et l'autonomie de l'enfant en lui offrant un environnement stimulant
- ✓ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage du vivre ensemble et de l'estime de soi : grâce à des situations favorisant les comportements altruistes et égalitaires
- ✓ Favoriser le contact à la nature et jouer dehors.

Ce projet global, riche pour les enfants, s'est appuyé sur des interventions de prestataires (musique, art, médiation animale…), des sorties, et des événements festifs. Des partenariats ont été mis en œuvre, avec les services de la Ville (enfance-jeunesse, bibliothèque…), l'éducation nationale (passerelle vers la petite section de maternelle) et un commerce (boulangerie).

La place des parents

Les parents qui le souhaitaient ont pu trouver de multiples occasions pour participer à la vie du multi-accueil : temps festifs, rendez-vous familles, semaine des familles, conseil de crèche, questionnaire de satisfaction…

La prise en compte du développement durable

La crèche s'est engagée dans une démarche de santé environnement et d'écologie. Pour cela, elle a mis en place un « plan d'entretien » afin de garantir une homogénéité dans les pratiques de nettoyage. En outre, elle dispose d'une « valise de produits d'entretien » éco-certifiés, achète uniquement des couches éco-labellisées, s'est engagée dans une démarche 0 plastique, et procède à des achats éthiques et durables. Enfin, 36% des produits utilisés pour l'alimentation des enfants étaient bio et locaux (label « Ecocert »).

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_007-DE

La communication

Le fermier s'est révélé attentif à communiquer régulièrement avec les familles, grâce à divers outils :

- ✓ Une fiche de présentation de l'établissement,
- ✓ Les cahiers de vie qui donnent de la visibilité sur le quotidien des enfants,
- ✓ Des affichages divers : actualités, bloc-notes, instantanés, coin famille,
- ✓ Une application sur smartphone ou ordinateur : « Kidizz », qui donne de la visibilité du quotidien des enfants en temps réel,
- ✓ Des réunions : de pré-rentrée, et de rentrée, et pour les futurs parents, la direction de la crèche participe aux soirées de présentation des modes de garde organisées par la Ville.

Les ressources humaines

L'équipe de base est constituée d'une directrice, de 2 éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture, de deux assistantes maternelles, de quatre agents de puériculture, d'une infirmière, de deux agents de service (entretien et cuisine), et d'une psychologue vacataire. Ce nombre de poste, important, correspond à ce qui avait été mentionné dans le cahier des charges initial.

Un point de vigilance est à noter sur le turnover relativement important du personnel : 10 recrutements en 2022. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 13,3 % ; 54% de ces absences étaient prévues (congés, congés maternité ou parentaux), 46% étaient non prévisibles.

L'accueil familial a été en grande difficulté pendant toute la période : la difficulté de recrutement d'assistantes maternelles, constatée déjà depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire national, s'est poursuivie, au point qu'en 2022 une seule assistante maternelle travaillait au sein de cette structure, la deuxième était en arrêt maladie, et il n'a pas été possible d'en recruter une troisième.

4 stagiaires ont été accueillis, ainsi qu'une alternante en formation CAP A.E.P.E (Accompagnant Educatif Petite Enfance).

La formation du personnel

3,05 % de la masse salariale a été investie dans la formation, soit 64 082 €. Un catalogue permanent de formations est mis à disposition de tout le personnel, éducateurs comme cuisiniers ou directeurs. Eponyme Prime Enfance a également mis en œuvre un cursus innovant de formation « organisation apprenante » pour 5 personnes (les relations sociales, le développement de l'enfant, la coéducation, le travail partenarial, le management collaboratif...). Au total, 19 formations ont été suivies, pour une durée totale de 219 heures, et qui ont concerné 16 salariés.

Le public accueilli

Au total, 53 enfants ont été accueillis, dont 6 accueil familial. 2 enfants étaient en situation de handicap. 33% des familles paient moins d'1 euro de l'heure.

Le nombre d'heures réalisées et le nombre d'heures facturées ont peu évolué en comparaison avec l'année 2021. Une augmentation aurait dû se produire, du fait du retour progressif « à la normale » suite à la crise sanitaire de 2020-2021. Mais les difficultés de fonctionnement de la crèche familiale (cf. §4 « les ressources humaines ») ont impacté le fonctionnement de l'établissement. 46 124 heures ont été réalisées, et 49 413 heures ont été facturées. Le taux d'occupation a légèrement augmenté (74% contre 73% en 2021).

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_007-DE

Éléments financiers

Les comptes de résultats font apparaître une bonne santé financière.

Charges en réalisé : une hausse des charges de 74 298 euros est constatée en 2022 (en 2022 : 625 695 euros et 551 397 euros en 2021).

Produits en réalisé : on constate une augmentation des recettes entre 2021 et 2022 de 86 111 euros (624 677 euros en 2022 contre 538 566 euros en 2021), liée essentiellement à une forte hausse des prestations de service CAF (271 949 euros en 2022 par rapport à 175 728 euros en 2021). Les autres recettes sont en baisse : la participation des familles a diminué de 14 720 euros, et celle de la Ville de 17 690 euros.

Le Compte de résultat est quasiment à l'équilibre, mais non bénéficiaire. A surveiller.

Le fermier a réalisé des investissements en 2022 pour un montant total de 5 210,74 € : achats de linges, enfants et adultes, et petits équipements.

Perspectives :

- ✓ Stabiliser l'équipe, favoriser la cohésion et la fidélisation,
- ✓ Repenser l'organisation des repas grâce à la réalisation de travaux,
- ✓ Enjeu de l'accueil familial,
- ✓ Poursuivre la dynamique « parentalité » aux côtés de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 18 février 1995,

Considérant le rapport d'activité présenté par la société Eponyme pour l'année 2022,

Après examen en Commission Vie scolaire / Jeunesse du 31 octobre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Brigitte Saux,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel d'activité 2022 de la société Eponyme - Délégataire de service public pour la gestion du multi-accueil Le Petit Prince

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 13 novembre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre